



## Accident de la route incompréhension concernant l'assurance

Par **minimyss**, le **20/09/2009** à **21:15**

Bonjour,

le 12 juillet dernier, ma famille et moi avons été percuté de face par un homme ayant "perdu le contrôle" de son véhicule suite à "une piqure d'insecte".

nous avons tous les 4 été blessés

nous avons fait toutes les déclarations à l'assurance, envoyé tous les documents.

premier obstacle, mon courrier aurait été perdu, hors mon adresse figurait au dos de l'enveloppe et s'il avait été perdu par la poste il m'aurait été retourné, ce qui n'a pas été le cas. sûrement une négligence de l'assurance.

second obstacle, les 3 autres victimes ont bénéficié de provisions, je suis la seule à ne pas avoir de propositions.

pour précisions, j'ai eu un traumatisme crânien, un enfoncement du sternom et diverses contusions (brûlures, hématomes) avec des effets post traumatiques qui perdurent (perte de mémoire, manque de concentration, violents maux de tête, difficulté pour porter, séquelles psychologiques etc)

les autres victimes ont eu entre autre, pour le 1er la clavicule cassée, pour le second la malléole cassée, pour le dernier une hémorragie interne due à une perforation des intestins.

je dois préciser quelque chose qui me chagrine, lors d'une conversation téléphonique, il m'a été dit que c'est notre propre assurance qui allait nous indemniser et non l'assurance adverse, et que ceci était en fait "à charge de revanche" entre assureurs. il me semble que le code des assurances n'autorise pas ce genre de pratique, et que l'impartialité n'est pas là. je crains que notre assurance n'essaie de minimiser les indemnisations.

je suis choquée par une telle attitude, et vous demande conseil quant à mon indemnisation (une provision car je suis étudiante et j'ai avancé tous les frais médicaux, radios, médicaments, psychologue, ostéopathe; l'assurance ne prend apparemment pas en compte le fait que mes lunettes de soleil aient été cassées lors de l'accident, malgré l'envoi des factures, elle me demande les factures de sécurité sociale et de mutuelle de l'achat de nouvelles lunettes!!?des lunettes car je n'ai pas les moyens de m'en racheter une paire et ils me demandent la facture des nouvelles??), et quant aux méthodes douteuses employées par

cet assureur.

merci de votre future aide.

Par **cloclo7**, le **21/09/2009** à **13:20**

il existe des conventions entre les assureurs prévoyant qu'en dessous d'un certain taux d'ipp, c'est l'assureur de la victime qui a le mandat d'indemnisation.

accepter une telle situation vous est préjudiciable dans la mesure où en effet votre assureur apparaît comme le payeur des dommages, je pense que vous devriez être assistée, dans la mesure où tous vos interlocuteurs seront soit des salariés de la compagnie soit mandatés par elle ...

je suis avocat en réparation du dommage corporel

je vous invite à venir consulter mon site pour plus d'information

Par **minimyss**, le **21/09/2009** à **19:39**

merci beaucoup c'est effectivement ce que je pensais faire, mon fiancé souhaite également faire appel à un avocat je vais voir avec les autres victimes pour monter un dossier.

je vais également envoyer votre lien aux autres victimes.  
en vous remerciant de votre réponse

Par **cloclo7**, le **21/09/2009** à **20:09**

<http://www.avocat-couratier-bouis.com>

j'espère que ça va fonctionner